

Le Grand Conseil est contre les renvois forcés et veut aller renégocier à Berne

Crise des «523»

Le décret Melly contre les mesures de contrainte est adopté en première lecture, avec l'appui décisif de 23 députés de droite.

grégoire nappey

Publié le 18 janvier 2006



Le radical Serge Melly, auteur de la motion à l'origine du décret contre les renvois.

rapporteur de minorité. Mais il faut aussi que l'on reconnaisse ces qualités humaines à nous, députés, ministres ou administration qui nous opposons à ce décret.» Le ton était donné: on ne jouera pas aux gentils et aux méchants.

90 voix pour la motion Melly devenue décret, 66 contre et 8 abstentions. Le Grand Conseil a adopté hier en première lecture - il y aura un second débat - un texte contre le renvoi forcé des «523» requérants d'asile déboutés. Les discussions ont par ailleurs révélé une large majorité de députés disposés à aller demander le règlement des dossiers à Christoph Blocher.

Un calme étrange régnait hier dans la salle du Grand Conseil. Point de cette tension perceptible à chaque fois que le Parlement vaudois doit traiter de cette affaire si passionnelle. Plutôt une grande écoute de chacun et l'envie de calmer le jeu. «Tous ceux qui se battent depuis des mois en faveur de ces gens menacés d'expulsion ont des intentions louables, lançait d'entrée le libéral Philippe Leuba,

Après vingt mois de crise, le plénum examinait en première lecture la motion du radical Serge Melly qui s'était fait le porte-parole de la gauche. Pour les 240 requérants d'asile déboutés restants sur le groupe initial de 523, le texte demande la fin des mesures de contrainte, l'autorisation d'exercer une activité lucrative ou suivre une formation, l'assistance sociale de la Faréas, un permis de séjour renouvelé tous les six mois et la création d'une commission consultative. Acceptée par le Parlement, une motion contraint le Conseil d'Etat à présenter un projet; ce que Jean-Claude Mermoud a fait en automne, tout en demandant aux élus de le rejeter...

Renvois suspendus

Mais hier, le camp favorable au décret semblait avoir gagné encore du terrain, grâce à l'appui de 23 députés de droite qui ont voté oui ou se sont abstenus. Si le débat d'entrée en matière est resté digne, il n'en fut pas moins long, chacun y allant de son argument tantôt d'un juridisme pointu, tantôt dans une verve humanitaire.

Et puis, une fois la première lecture terminée, l'affaire aurait pu en rester là. C'était compter sans le nouvel élément du jour. Ebauchée par certains radicaux à la rentrée de septembre, reprise par les Eglises en décembre puis évoquée par une conseillère d'Etat bernoise, l'idée que Vaud fasse un mea culpa sur sa gestion du dossier et demande à Berne de fermer les yeux une dernière fois sur les dossiers restants était dans tous les esprits hier, de droite comme de gauche. Au point que l'après-midi s'est terminée là-dessus: faut-il ou pas attendre le second débat pour envoyer une délégation chez Christoph Blocher?

A l'issue de sa séance hebdomadaire, le Conseil d'Etat donnera aujourd'hui ou demain un premier élément de réponse qui devrait être favorable à une démarche auprès de la Confédération. Le ministre semble également disposé à suspendre tout renvoi en attendant de connaître le sort réservé au décret Melly. Alors que l'UDC annonce déjà vouloir faire recours, l'embrouillamini semble encore loin d'être réglé.

Les 23 voix décisives

A l'exception d'un Vert, la gauche a soutenu en bloc le décret Melly. C'est donc bien à droite que le résultat s'est joué. Voici les noms de ceux qui ont fait la différence.

J.M.J.

- **OUI** Les radicaux Stives Morand, Doris Cohen-Dumani, Olivier Français, Jean-Claude Rochat, Jean Martin, Gilbert Gubler, Serge Melly, Daniel Mange, Alain Gillièron, Jérôme Christen; les libéraux Eliane Rey, Philippe Vuillemin; les PDC Jacqueline Bottlang-Pittet, Georges Glatz.
- **ABSTENTION** Les radicaux Marcel-David Yersin, Linette Vullioud-Laurent, Odile Jaeger Lanore, Frédéric Borloz; les libéraux Régis Courdesse, Pierre Rochat; l'UDC Jacques Chollet; le Vert Jean-Marc Chollet.
- **NON VOTANT** Le radical Jacques Perrin.